

Extrait du Rapport Financier 2009 du Trésorier Général, M. Pierre Jablon.

Les ressources totales de l'exercice totalisent 1 178 570 € et dépassent le montant budgété (1 118 480 €) mais sont en net retrait par rapport à 2008 (1 417 074 €) (...) comme annoncé à plusieurs reprises en cours d'exercice.

La diminution concerne aussi bien les ressources institutionnelles que les ressources propres. L'affectation des ressources est fonction des conventions en vigueur. Près de 639 000 € ont été affectés aux actions de la Voix de l'Enfant et 109 500 € au fonctionnement. Restait à répartir 428 700 € de fonds non affectés.

L'attribution des fonds : les ressources ayant totalisé 1 178 570 € en 2009 et les utilisations totales 1 611 711 €, le stock de fonds dédiés passe de 897 686€ en début d'exercice à 458 502 € en fin d'exercice et permet de dégager un résultat excédentaire de 6 043 €, quasi identique à celui de 2008.

Bilan : la forte diminution des fonds dédiés décrite ci-dessus entraîne celle du total du bilan, passé de 1 540 651 € en 2008 à 1 027 273 € en 2009 et celle des capitaux propres. Les autres postes de passif sont stables.

A l'actif, les immobilisations croissent de 69 000 € en raison de l'entrée à l'actif d'un bien immobilier suite à une succession (...) Les disponibilités se contractent en raison de l'utilisation des fonds dédiés. Les dons à recevoir (609 600 €) ont fait l'objet de règlements importants, depuis le 1er janvier 2010.

Compte de résultat : les principales évolutions ont été décrites plus haut et mènent à un résultat d'exploitation négatif, en raison de la diminution des ressources (...) L'utilisation de fonds dédiés et le produit financier sur vente de titres de placements permettent (...) de dégager le résultat excédentaire de 6 043 €.

Trésorerie : pour les raisons vues plus haut.

La trésorerie nette apparaissant au bilan s'est dégradée, passant de 775 141 € à 260 812 €. Cela dit, les règlements 2009 intervenus depuis le début 2010 ont largement contribué à reconstituer la situation antérieure.

Les placements restent de « bon père de famille » conformes à l'usage dans les associations et donc non risqués.